

Questions orales

pétence dont elle fait preuve, à cet échec et à son manque de volonté politique, notamment dans les dossiers de l'avortement et du contrôle des armes à feu.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Vendredi dernier, le gouvernement a déposé un budget des dépenses supplémentaire dans lequel il a tenté d'utiliser le prétexte de la crise du golfe Persique pour cacher la mauvaise gestion de son économie. Les chiffres que prévoit le gouvernement pour la mise en oeuvre de la TPS sont typiques de cette mauvaise gestion.

Le mois dernier, le ministre du Revenu national a dit que le gouvernement dépenserait 260 millions de dollars pour la mise en oeuvre de la TPS. Toutefois, monsieur le Président, si vous examinez le budget des dépenses supplémentaire déposé vendredi dernier, vous constaterez que le gouvernement compte dépenser non pas 260 millions de dollars, mais plus de 380 millions uniquement pendant l'année financière en cours, c'est-à-dire d'ici la fin de mars.

Pourquoi le ministre des Finances et le gouvernement n'admettent-ils pas qu'ils n'ont aucune idée de ce qu'il en coûtera exactement pour mettre en oeuvre cette taxe injuste? Pourquoi le gouvernement n'écoute-t-il pas les Canadiens et ne rejette-t-il pas cette taxe avant de gaspiller des millions de dollars supplémentaires versés par les contribuables pour essayer de se préparer à appliquer une taxe dont les Canadiens ont répété maintes fois qu'ils n'en veulent tout simplement pas?

Des voix: Bravo!

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, il est évident que le chef des libéraux à la Chambre ne sait pas la différence entre des pommes et des oranges. C'est exactement le genre de calcul qu'il fait pour tenter d'établir le coût de la mise en oeuvre de la TPS et de sa préparation.

Il faut faire deux sortes de calcul: un pour la perception et la gestion, l'autre pour la préparation et la mise en oeuvre. Le montant que j'ai cité le mois dernier était celui-ci: j'évaluais à 260 millions de dollars les coûts,

pendant l'année financière en cours, de la préparation et de la gestion de la TPS.

Le budget des dépenses supplémentaire confirme que ce montant sera en fait de 257 millions de dollars. Lorsque le député y ajoute des services sociaux comme les avantages dont bénéficieront quelque 8 millions de Canadiens qui toucheront les crédits pour TPS, alors, bien sûr, les montants sont plus élevés.

Le député laisse-t-il entendre que les éléments sociaux de la TPS sont la même chose que la gestion et la préparation de la TPS? Est-il contre les crédits pour TPS? S'il est contre, qu'il se lève et le dise.

L'hon. Herb Gray (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre du Revenu national.

Ce qu'il vient de dire est un autre exemple de la logique torturée du gouvernement. Il veut que le Parlement approuve la dépense de 108 millions supplémentaires pour envoyer des chèques de remboursement à des milliers de Canadiens qui vont être victimes de cette TPS injuste.

Le ministre du Revenu national ne se rend-il pas compte que ces chèques ne seraient pas nécessaires si le gouvernement retirait la TPS? Le seul rôle de ces chèques est d'essayer d'amenuiser les effets néfastes de cette taxe injuste.

Je demande au ministre qu'il se prononce, une fois de plus: Pourquoi le gouvernement ne prend-il pas conscience de la réalité et ne retire-t-il pas cette taxe injuste?

Des voix: Bravo!

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le chef de l'opposition dit que la population va être victime de cette taxe.

Je voudrais lui rappeler que lorsqu'il était au gouvernement il n'y avait pas de crédit pour TPS. Il n'y avait pas de crédit remboursable pour taxe de vente. Pourtant, les personnes à faible revenu payaient indirectement la taxe de vente, vu qu'elle était incluse dans le prix. Elles payaient une taxe de vente mais ne recevaient pas de crédit.

Le résultat, c'est que les personnes à faible revenu consacraient 3 ou 4 p. 100 de leur revenu de plus que les Canadiens aisés à la taxe de vente.

• (1420)

Grâce au crédit pour TPS, la situation se trouvera inversée. Les personnes à faible revenu consacreront à la taxe 2 ou 3 p. 100 de leur revenu de moins que les